



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 02 mai 2005

Communiqué de presse

MISE AU POINT DE CREDIT AGRICOLE S.A.

A la suite de la publication par la Correspondance économique de ce jour concernant la direction générale de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. rappelle d'une part que par principe il ne commente pas les rumeurs, d'autre part que la nomination du Directeur général de Crédit Agricole S.A. est de la seule responsabilité du conseil d'administration et qu'aucune communication à ce sujet n'est prévue ni par le Conseil d'administration ni à l'Assemblée générale des actionnaires.